Plaisir, le 3 juin 2020

Communiqué de presse

**Deux nouvelles pistes cyclables à Plaisir**

*La Ville de Plaisir poursuit la mise en œuvre de son plan en faveur des mobilités douces avec la réalisation de 2 nouvelles pistes cyclables entre le 15 et le 26 Juin 2020.*

Après la finalisation, en avril dernier, de la piste cyclable réalisée sur le quartier des Gâtines et permettant de rallier la passerelle de la RD30 via la rue Jules Régnier et la rue Pierre Curie, les deux nouvelles pistes cyclables permettront au Plaisirois et aux Plaisiroises d’utiliser plus facilement leur vélo pour aller faire une course ou se rendre au travail.

**Deux pistes pour circuler plus facilement**

La première dessine une transversale, d’Ouest en Est, qui permettra de relier la Boissière aux Clayes-sous-Bois, en passant par le centre-ville. Elle permettra également de rejoindre la liaison douce qui longe la RD30.

La seconde, sur un axe Nord-Sud, s’étendra du centre-ville aux Gâtines.

Pour ces nouvelles liaisons douces, différents principes d’aménagements ont été adoptés : zone de rencontre à 20km/h, voie verte, zone 30 et chaucidou.

**Des pistes temporaires post-confinement**

Parallèlement, ces nouvelles pistes cyclables aménagées par la Ville seront complétées par des pistes temporaires réalisées par SQY. Ainsi, à Plaisir, une piste cyclable est en cours de réalisation entre la gare de Plaisir-Grignon et le rondpoint du Petit Saint-Cloud. Cette piste sera prolongée, durant l’été, jusqu’à la gare de Villepreux-Les-Clayes, en passant par la RD11. Depuis le rond-point du Petit Saint-Cloud, en passant par la RD 30, la piste cyclable sera prolongée jusqu’à la gare de Saint-Quentin-en-Yvelines. Cette liaison douce s’intègrera dans un maillage déployé sur l’ensemble de l’agglomération qui permettra de relier les gares et les parcs d’activités.

Contacts presse :

**Angela Ragenard** / 01 30 79 62 09 / 06 73 87 41 69 / ragenard-an@ville-plaisir.fr

**Benjamin Tourtin** / 01 30 79 62 07 / 06 22 94 50 81 / tourtin-be@ville-plaisir.fr